Odem 74

GROUPE GALLAY

SYNTHESE AUDITS GPI Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels

Décret N°2021-461

Odem 74
GROUPE GALLAY

Site	Date d'audit	Organisme	Validité
Marigny-Saint-Marcel	20/04/2023	UTAC	3 ans
Début Validité	**Fin Validité**	**Conclusion**	**Prochain audit**
24/07/2023	24/07/2026	0 Non-conformité	Avril 2026

	Observations issues du rapport s'audit
Conclusion	L'inspection met en évidence une démarche engagée et globalement structurée concernant la gestion des granulés plastiques industriels (GPI). Le site a su déployer en quelques mois une organisation opérationnelle, incluant la cartographie des zones, la mise en place de kits de confinement, un suivi régulier des équipements ainsi qu'un dispositif de formation et de sensibilisation couvrant l'ensemble des activités et intervenants. Les contrôles périodiques et la prise en compte des différentes zones d'activité traduisent une volonté réelle de maîtrise du risque. Toutefois, plusieurs points restent à améliorer : absence de formalisation claire des responsabilités, cartographie incomplète (zone de rebroyage non couverte) et inadéquation des moyens mis en œuvre au regard des exigences dimensionnelles. Par ailleurs, le périmètre doit être élargi aux emballages à usage interne.

Site	Date d'audit	Organisme	Validité
Marigny-Saint-Marcel	21/04/2026	CAPCERT	3 ans
Début Validité	**Fin Validité**	**Conclusion**	**Prochain audit**
22/09/2026	21/09/2029	1 Non-conformité	Septembre 2029

	Observations issues du rapport s'audit
Conclusion	L'audit réglementaire relatif à la prévention des pertes de granulés plastiques a été réalisé chez ODEM 74 dans de bonnes conditions. Sur 25 exigences applicables, 24 sont conformes et 1 non-conformité a été relevée. Plusieurs points forts ont été soulignés, notamment l'identification des zones et des risques, la procédure GPI et la sensibilisation du personnel. Des pistes d'amélioration concernent notamment les zones de transit, les évacuations d'eau et la sensibilisation des fournisseurs. La non-conformité concerne l'absence d'affichage sur le site internet de la synthèse du précédent audit. Cette non-conformité a été levée et l'organisme de certification a émis une attestation de conformité au règlement GPI à la société ODEM74.